

Des objectifs clairs, lutter pour :

- * Stopper l'hémorragie d'emplois
- * Améliorer les conditions de travail
- * Améliorer les carrières
- * Faire respecter le personnel
- * Faire reconnaître la pénibilité
- * Augmenter le tarif de l'heure de nuit

Voilà nos objectifs, mais comment avancer ?

Notre expérience nous a appris à ne pas croire au Père Noël ! Non, le président de la Poste ne vas pas devenir un patron social et tout régler par un coup de baguette magique.

Les difficultés que nous visons ne sont pas liées à quelques managers mal intentionnés, (même si cela y contribue et aggrave la situation). Il s'agit bien d'une politique délibérée décidée en haut lieu par le président de La Poste !

Il est possible de faire le dos rond en attendant que la Direction prenne conscience de ses erreurs, mais nous risquons d'attendre longtemps.....

La Direction de la Poste rêve depuis des années de faire taire « les Centres de Tri » par tous les moyens.

Son objectif est toujours le même,

- * payer le travail le moins cher possible
- * imposer la productivité maximum.

Empêcher la résistance en divisant les personnels :

- * Promotion injuste, multiplication des horaires, multiplication des équipes et maintenant les « Ilots » dans les PIC afin de créer la zizanie en mettant les agents en concurrence.
- * Maintenir la pression sur les syndicalistes, à coup de procès, de sanctions. Les camarades de Bordeaux Bègles qui viennent de passer en correctionnel en savent quelque chose !

Les syndicats ont souvent payé lourdement le prix de cette politique. Une fois de plus il faut choisir son camp, résister ou subir ! Soutenir ceux qui organisent la résistance ou pas !

Pas d'hésitation, la boîte doit entendre le message de ras le bol, d'exigence de négociations. Cela passe par une grève massive le 21 janvier dans les CTC et PIC.

Vendredi 21 janvier, toutes et tous ensemble dans la grève !

... et un maximum de monde à la manif !

Désaveu pour La Poste !

Le Tribunal correctionnel de Bordeaux vient de rendre son verdict concernant l'affaire du Centre de tri de Bordeaux-Bègles. Treize syndicalistes de Sud-PTT et de la CGT étaient traînés en justice par la Direction de La Poste pour une prétendue séquestration « en 2005 » accompagnée de traitements dégradants envers 5 cadres. Si nos camarades s'étaient réellement rendus coupables des actes que La Poste leur reprochait, ils risquaient 5 ans de prison ferme.

En fait, trois syndicalistes sont relaxés, l'un est condamné à 300 euros d'amende, un autre à 2 mois de prison avec sursis et 200 euros d'amende, un autre est dispensé de peine et 6 écopent de 3 mois de prison avec sursis, avec dispense d'inscription au casier judiciaire B2. Par rapport aux déclarations et aux accusations de La Poste, ce verdict représente un désaveu cinglant pour ses dirigeants.

De plus, les dirigeants de La Poste demandaient la condamnation de ces syndicalistes à 440 000 euros de dommages et intérêts. Le juge a tranché : cette demande est irrecevable !

La fédération Sud-PTT regrette la condamnation de 10 camarades, sanctionnés dans le cadre de leur activité militante ; la relaxe de la totalité d'entre-eux s'imposait. Toutefois, au regard des motifs originaux de leur inculpation et la communication de La Poste, ce jugement représente un gros désaveu pour ses dirigeants : 3 relaxes, 1 dispense de peine et non inscription au casier judiciaire pour la quasi-totalité des autres sans compter l'irrecevabilité dans sa demande de partie civile !

Les dirigeants de La Poste doivent en prendre acte et arrêter la politique de répression syndicale développée aujourd'hui dans les services.

« Après 18 mois de grève du Vendredi/Samedi »

Tapons fort le 21 janvier !

Toutes et tous en grève , exigeons l'ouverture de négociations.

Depuis la transformation des établissements en PIC, la situation ne cesse de se dégrader.

Emploi : Les tableaux ci-joints sont démonstratifs ! Plus de 30 000 agents avant CQC. Combien aujourd'hui ?

Tout d'abord, un état des lieux des Services d'acheminement

« Ces données sont en personnes physiques, sur la base de l'état des effectifs fournis pour les élections CA. Base surévaluée car, grand nombre de CDD étant pris en compte alors qu'ils ne sont plus en activité. Il y a aussi un nombre important de mutations et départs en retraite ». **Pour avoir les effectifs en Equivalents temps plein, c'est au moins 15 % de moins !**

	Cadres	Non cadres	Total
PIC ARRAS	35	305	340
PIC AVIGNON	30	167	197
PIC BOBIGNY	43	304	347
PIC BOIS D'ARCY	47	373	420
PIC CESTAS	56	376	432
PIC CREIL	28	224	252
PIC CLERMONT	36	265	301
PIC GONESSE	77	764	841
PIC TOULON	42	337	379
PIC TOULOUSE	57	445	502
PIC LILLE	67	609	676
PIC LOGNE	53	342	395
PIC POITIER	42	268	310
PIC MONTPELLIER	48	331	379
PIC MITRY	31	177	208
PIC MULHOUSE	28	221	249
PIC NICE	53	434	487
PIC AVEYRON	14	95	109
PIC LORRAINE	46	373	419
PIC ROISSY HUB	85	887	972
PIC ROUEN	41	399	440
PIC CHALONS	28	197	225
PIC PONTOISE	40	245	285
PIC AIN RHONE	61	636	697
PIC NANTES	43	380	423
PIC SORIGNY	42	266	308
PIC BESANCON	29	219	248
PIC WISSOUS	102	776	878
TOTAL			11719

CTC	Cadres	Non cadres	total
Chambery CTC	19	148	167
Pau CTC	23	180	203
Nanterre CTC	53	450	503
Issy CTC	32	226	258
Angers CTC	30	224	254
Orleans CTC	43	265	308
Ste Etienne CTC	31	178	209
Marseille Ville	16	117	133
Le Mans CTC	27	201	228
Bourges CTC	13	130	143
Paris Charolais T	22	192	214
Vannes CTC	23	154	177
Quimper	19	100	119
St Brieuc	17	155	172
Rennes Airland CTC	47	359	406
Limoges CTC	27	271	298
Annecy CTC	24	212	236
Creteil CTC	41	362	403
Strasbourg CTC	35	275	310
Evry CTC	38	339	377
Caen CTC	39	314	353
Brest CTC	23	167	190
Marseille Provence	79	604	683
Orly CTC DOM	36	267	303
Senart PFR	33	204	237
Macon CTC	23	155	178
TOTAL	813	6249	7062

Types établissements	Total Agents
Reste Agents CTC Fermés	311
PIAC	501
CTE	27
CENTRES DE TRI NUMERIQUE	344
AUTRES (Siège, traitements de l'adresse)	458
Total	1641

GLOBAL AGENTS PIC	CTC	AUTRES	TOTAL
11719	7062	1641	20422
28 PICS	26 CTC		

Les résultats sont là, impitoyables ! La « modernisation », comme ils disent, de l'appareil de production, est un véritable gouffre à suppressions d'emplois.

Cet état des lieux démontre bien les conséquences négatives de CQC sur l'emploi et ce n'est pas fini. D'autres Centres sont en danger de fermeture (Evry, Issy les Mx, St Brieuc etc...). Après CQC, un autre plan sera annoncé (avec peut être les fermetures de Pontoise, Bobigny, Besançon, Angers, etc...) et ainsi de suite jusqu'à plus soif.... **Stop !** »

Journal national des centres de tri n°28, L'inSudmersible, décembre 2010



MONTÉE NATIONALE A PARIS VENDREDI 21 JANVIER 2011

On y développe la « poly activité ». Les agents doivent être en capacité d'assurer la plupart des positions de travail : sur les différents types de trieuses (enveloppes, objets, colis...) ou le vidéocodage pour les adresses que les machines n'arrivent pas à lire. De quoi répondre aux nouveaux défis de la compétitivité...

Problème : en trois ans, les congés maladie y sont passés en moyenne de 14 à 25 jours par salarié. « La structure a également connu un turn-over assez important et à tous les niveaux (direction, encadrement et agents de production) », s'étonne l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) d'Île-de-France, organisme paritaire géré par les partenaires sociaux et patronaux, sollicité en 2007 pour réaliser une étude au sein de la PIC.

L'Aract y découvre un environnement de travail particulièrement déshumanisé. « On fait beaucoup plus attention aux machines qu'aux difficultés du personnel dans cette PIC », déplore un salarié. Le sentiment d'isolement est fort. La « poly activité » permet certes de ne pas travailler en permanence sur un poste pénible ou répétitif, mais empêche les collectifs de travail de se constituer, nuit à l'esprit d'équipe et à l'émergence de « valeurs communes » entre fonctionnaires et salariés de droit privé, entre novices et vétérans de l'activité.



Le site, s'il est proche des nœuds routiers, des pistes de Roissy ou de sa gare de TGV, est très mal desservi et donc difficilement accessible pour celles et ceux qui y pointent.

Qu'on y travaille de nuit ou de jour, la lumière y est entièrement artificielle. Les salariés prennent leurs fonctions entre deux plantes vertes, dans un étroit espace délaissé par les machines et véhicules. « La nature du travail, le rythme du travail est imposé par la machine », constate les experts de l'Aract. « Il semble que les questions humaines soient passées au second plan au moment de l'ouverture et de la montée en charge de l'établissement. »

Injustice, horaires dégradés pressions Managériales, sont le lot de toutes les PIC....

- ◆ Exit le bilan du syndicat de la médecine de prévention
- ◆ Exit la prise en compte des multiples enquêtes sociales.

La Direction de La Poste reste persuadée que l'augmentation de la pression sur les agents, la mise en concurrence des salarié-es pour les diviser, que l'ostracisme envers les syndicats combattifs sont les solutions pour gagner en productivité .

Pourtant les faits sont là !

- ◆ De plus en plus de collègues viennent maintenant au boulot à reculons.
- ◆ Personne ne croit plus à la moindre justice dans le système des promotions
- ◆ Les arrêts de maladie explosent.
- ◆ Les maladies liées aux conditions de travail augmentent faute de prendre en compte les contraintes humaines et de la nocivité des horaires décalés.

La Direction mise sur la productivité à tous les niveaux et par tous les moyens, plutôt que sur le bien-être de ses agents, c'est son choix !

En copie ci-dessous, quelques extraits d'un très bon article d' Ivan du Roy, repris sur www.bastamag.net, faisant référence à des études sociologiques. Une analyse très explicite qui en dit long !

Quand la machine passe avant l'être humain

« Fin 2009, La Poste aura inauguré 18 « plateformes industrielles courrier » (PIC). Ces sites industriels reçoivent et trient les 95 millions de lettres, publicités, documents et colis quotidiennement postés. Une PIC est en activité 24h sur 24h, six jours sur sept. Elles sont présentées comme un « véritable laboratoire technique de La Poste ».

La première de ces plateformes a ouvert ses portes à Gonesse (Val d'Oise) en 2005. Ses deux gigantesques halls s'étendent sur 33.000 m2 - soit quatre terrains de football ! - et accueillent 850 salariés. Une véritable petite ville ultramoderne dédiée au tri du courrier et à son acheminement.

Si les machines sont respectées, cela ne semble pas être le cas des salariés, infantilisés par certains managers : « Les chefs parlent aux agents comme à des enfants », « on a l'impression d'être au collègue », « certains prennent les agents pour des gamins, parlent mal, donnent des ordres », entend-on dans les allées. Frustrations et désillusions sont au rendez-vous.

Le plan « Cap Qualité Courrier » et son volet « Facteur d'Avenir », concocté par le PDG de La Poste Jean-Paul Bailly, s'affiche comme une « véritable révolution dans l'histoire du courrier ». Quatre ans plus tôt, leurs anciens collègues de France Télécom avaient déjà entendu cette singulière mélodie. Ils découvraient le plan « Nouvelle expérience des télécoms » (Next), conçu par Thierry Breton et son équipe de cost-killers, censés les faire entrer dans la modernité. On sait aujourd'hui ce qu'il en est ».

Ivan du Roy. Article complet sur :

http://www.bastamag.net/article724.html?id_mot=68

Des revendications légitimes !

Dans le précédent tract de mobilisation, nous avons fait le tour des revendications.

Revenons sur le 2.1 grade de base !

C'est le niveau de fonction de base maintenant dans une majorité de services des CRSF et au Guichet. Pourquoi, alors qu'il a été demandé des efforts d'adaptation sans précédent, que la polyvalence devient la norme, les personnels des CTC et PIC ne bénéficieraient pas, eux aussi, d'une évolution de carrière positive ! A noter, d'ailleurs, que la Direction du courrier a fait en sorte que dans certaines PIAC, « qui ne sont ni plus ni moins que des centres de tri », aucune position de travail ne soit en dessous du 2.1 !

Exemple 1 : Je travaille en PIC en 22.6, je décasse sur MTI, j'alimente sur MTI, je fais du tri manuel, je travaille sur TOP, je fais du vidéo-codage je suis en 1.2 !

Exemple 2 : Je travaille en PIAC en 22.6, je décasse sur ELIT, j'alimente sur ELIT je fais du tri manuel, je fais du vidéo-codage, j'assure le transbordement, je suis en 2.1 !

Bien sûr, ce sont des exemples parmi tant d'autres, nous ne faisons pas le tour de chaque tâche effectuée qui varie selon les établissements. Pour autant l'essentiel est là, et le 2.1 se justifie partout.

Une seule question : Y aurait-il des postiers à deux vitesses !

On nous baratine... avec les RAP dans les PIC, les nouvelles fonctions. Certes, quelques collègues en bénéficient, mais la majorité du personnel reste sur la touche !

Contractuel-le-s comme fonctionnaires, la revalorisation du pouvoir d'achat passe aussi par cette revendication !

Et la retraite ? Les multiples réformes retardent les départs. Les niveaux 1.2 et 1.3 génèrent des pensions très faibles. Le 2.1 ne règle pas tout bien sûr, mais la différence de salaire et donc de pension permettrait à beaucoup d'éviter de retarder encore plus leurs départs.

N'oublions pas non plus les conséquences des réformes des retraites au regard des grilles de classification, qui malheureusement, ne sont pas modifiées pour prendre en compte l'allongement des carrières. Résultat : des milliers d'agents bloqués au même indice pendant des années !

Alors oui, c'est justifié et possible !

Continuons à nous battre pour obtenir le 2.1 grade de base !

Emplois, salaires, horaires, conditions de travail, pénibilité, flicage...

